

VALTECH

Société Anonyme

103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Valtech

Assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2011
(7^{ème} et 8^{ème} résolution)

FDR Audit & Conseil
17, avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Versailles

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Versailles

VALTECH

Société Anonyme
103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Valtech

Assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2011
(7^{ème} et 8^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés du groupe Valtech, ou de l'une des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer

Les options de souscription consenties en vertu de cette résolution ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 500 000 étant précisé que le nombre d'options offertes s'imputera sur le plafond visé à la 3^{ème} résolution. Ce nombre devra en tout état de cause être conforme aux limites fixées aux articles L.225-182 et R.225-143 du Code de commerce sous réserve de toutes autres limitations légales.

Tel que prévu à la 8^{ème} résolution, le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme de l'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée de ce jour et ne pourra excéder un plafond global de 2 millions d'euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des options de souscription ou d'achats d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale de commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 juillet 2011

Les Commissaires aux Comptes

FDR Audit & Conseil

Guillaume DRANCY

Deloitte & Associés

Albert AIDAN